



INDEMNITÉ POUR LES POLICIERS ADJOINTS

Lors du CTRPN du 28 octobre 2021, le DGPN

**annonce une étude sur l'augmentation de l'indemnité
d'exercice des fonctions (39 euros brut par mois)**

**En effet elle pourrait être versée après la période
d'essai effectuée et non à partir du 2ème contrat.**

**Une équité par rapport au gendarme adjoint
volontaire qu'Alliance Police Nationale revendique
depuis trop longtemps.**

**Alliance souligne que les PA au sein de la police nationale
sont les GAV au sein de la gendarmerie nationale**

**Alliance demande une parité stricte au
sein d'un même ministère !**